

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 14 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	
Date de convocation	: 6 octobre 2025	Date d'affichage	: 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROISIER Philippe

Absents excusés : CHALANDON Edith, ROLLAND Yann

Secrétaire de séance : POYET Bruno

DEL7/14-10-25 – Remboursement dégradation poubelles et abribus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, de la dégradation cet été, de deux poubelles incendiées.

Il indique ensuite, que les deux personnes ayant commis les faits ont été convoquées en mairie, avec leur famille. Après un dépôt de plainte et entretien avec la Gendarmerie de Feurs, la commune de Valeille demande le remboursement aux deux familles, des dégradations commises cet été.

Il donne lecture des devis :

- Entreprise MANUTAN Collectivités : remplacement des deux poubelles, pour un montant de 789,60 € TTC
- Entreprise IMPECC'SERVICE : nettoyage de l'abribus, des poteaux et des panneaux d'affichage, pour un montant de 180 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** aux familles des deux jeunes, le remboursement des dégradations, pour un montant de 969,60 € TTC.

- **PRECISE** que cette recette sera imputée à l'article 75888, du budget 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre

Le secrétaire de séance,
Bruno POYET



Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20251014-DEL7_14-10-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025